

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 4 octobre 2021 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Madame Marie-Claude Saucier, mairesse
Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1
Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
Madame Kate Johannie Murray St-Pierre, conseillère au siège #4
Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5

Constat du quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Marie-Claude Saucier. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. *Ouverture de l'assemblée*

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance à 20 h . Elle remercie les membres du conseil de leur présence et elle souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.

Conformément aux directives sanitaires du gouvernement provincial, un enregistrement audio sera réalisé et disponible en différé sur le site Internet de la municipalité pour les personnes ne pouvant assister à la séance en raison du nombre de places limité.

2. *Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Utilisation des sommes affectées et réservées à l'exercice financier 2021
 - 6.2. Utilisation de l'aide financière Covid-19 pour l'exercice financier 2021
 - 6.3. Déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Embauche d'un opérateur journalier
 - 8.2. Autorisation de paiement du décompte progressif #4 à « Les Pavages des Monts » pour les travaux de pavage d'une partie du 4^e Rang Ouest, le 4^e Rang Est et la route Lepage
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. TDE – Demande d'usage conditionnel pour l'implantation d'une antenne de communication en zone agricole
 - 10.2. Centre Aventure Vacances Gaspésie – Demande d'appui à la réouverture de l'établissement « Le Martinet »
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Approbation du 2^e budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
 - 11.2. Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale
 - 11.3. Services professionnels en architecture pour la construction d'une remise annexée au centre communautaire Gabriel-Raymond (PRABAM)
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Remerciements aux élus sortants
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu d'adopter l'ordre du jour du 4 octobre 2021 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation du procès-verbal*

2021-181 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 13 septembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'approuver le procès-verbal du 13 septembre 2021 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2021-182 APPROBATION DES COMPTES AU 30 SEPTEMBRE 2021

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de septembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 septembre 2021 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	51 057.46	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #501382 au #501414)	31 270.42	\$
Total des comptes	82 327.88	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été reçue du public pour cette séance.

6.1. *Utilisation des sommes affectées et réservées à l'exercice financier 2021*

2021-183 UTILISATION DES SOMMES AFFECTÉES AU FONDS INNERGEX, AU SURPLUS ACCUMULÉ, AUX RÉSERVES FINANCIÈRES ET AU FONDS DE ROULEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Considérant les prévisions budgétaires de l'année financière 2021 adoptées en vertu de la résolution #2020-238;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu d'officialiser l'utilisation des sommes affectées ou réservées de l'exercice financier 2021 de la façon suivante :

- 96 153 \$ du Fonds Innergex 2021 aux activités de fonctionnement;
- 16 120 \$ du surplus accumulé affecté aux activités de fonctionnement.

Une somme de 4 183 \$ provenant des revenus moins les dépenses de fonctionnement sera affectée à l'augmentation de la réserve financière pour la vidange des boues municipales, conformément au *Règlement numéro 2018-04 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges et des dispositions des boues municipales provenant des étangs aérés*.

Une somme de 18 476 \$ provenant du manque à gagner des revenus sur les dépenses de fonctionnement sera affectée à la diminution de la réserve financière pour la vidange des boues de fosses septiques, conformément au *Règlement numéro 2016-01 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges des boues de fosses septiques des résidences isolées*.

Une somme de 7 435 \$ provenant des revenus de fonctionnement sera affectée au *Fonds de roulement* à titre de remboursement conformément aux résolutions #2017-139 et #2017-151.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2. *Utilisation de l'aide financière Covid-19 pour l'exercice financier 2021*

2021-184 UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE COVID-19 POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Considérant la résolution #2021-075 relative à l'affectation pour l'exercice financier 2021 de l'aide financière dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 au montant de 34 250 \$;

Considérant qu'il y a lieu de préciser l'utilisation de cette aide financière pour l'exercice financier en cours;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'utiliser l'aide financière reçue du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* au montant de 34 250 \$ dans le but de couvrir les impacts financiers suivants subis en raison de la pandémie Covid-19 pour l'année financière 2021 :

1. Manques à gagner dans les revenus tels que :
 - a. Baisse des inscriptions au *Service de garderie municipale*;
 - b. Baisse des inscriptions au *Camp de jour estival*;
 - c. Baisse des locations du Centre communautaire Gabriel-Raymond;
 - d. Baisse des permis de rénovation et de construction émis;
2. Couvrir les dépenses telles que :
 - a. Augmentation du temps consacré à la direction (DGA) pour l'application des différentes directives gouvernementales et mesures sanitaires;
 - b. Achat d'équipements et d'applications informatiques pour la tenue de rencontre virtuelle;
 - c. Achat de produits sanitaires supplémentaires et d'équipements de protection;
 - d. Hausse des dépenses non compressibles courantes pour assurer le maintien et la qualité des services municipaux.

Cette aide financière aura permis de limiter l'augmentation du fardeau fiscal des contribuables pour l'exercice financier 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3. *Déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées*

2021-185 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DES ACCÈS AUX INSTALLATIONS DES EAUX USÉES

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées pour la prochaine saison hivernale en vertu de la résolution #2021-168;

Considérant que nous avons reçu les soumissions suivantes :

- « Entreprise Daniel Duchaine » au montant de 1 950 \$ plus les taxes (2 360 \$ en 2020);
- « Entreprises Gilles Fournier » au montant de 2 300 \$ plus les taxes (2 300 \$ en 2020).

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu de retenir la soumission de « Entreprise Daniel Duchaine » au montant forfaitaire de 1 950 \$ plus les taxes pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées pour la saison hivernale 2021-2022. Afin de mieux identifier le responsable d'éventuels dommages, une inspection des lieux sera faite avant l'hiver avec l'entrepreneur afin de constater l'état actuel des bâtiments et des clôtures. Des photos seront également prises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1. *Embauche d'un opérateur journalier*

2021-186 EMBAUCHE DE MONSIEUR GEORGIE FILLION À TITRE D'OPÉRATEUR JOURNALIER

Considérant l'ouverture du poste d'opérateur journalier en vertu de la résolution #2021-171;

Considérant que nous avons reçu trois (3) curriculums vitae et que des entrevues ont été passées à deux (2) candidats;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'embaucher Monsieur Georgie Fillion à titre d'**opérateur journalier** selon les conditions suivantes :

- L'engagement débute dès que ce dernier sera disponible sur appel et pour la durée d'un remplacement d'un congé de maladie;
- L'horaire de travail sera variable selon les besoins de main-d'œuvre de la municipalité et la disponibilité de l'employé;
- Le salaire sera établi en fonction de la politique salariale en vigueur (classe 4, échelon 4 : salaire de 20.24 \$ de l'heure);
- L'opérateur journalier agira sous l'autorité du directeur des travaux publics ou, en son absence, sous l'autorité du directeur général et secrétaire-trésorier;
- Sans s'y limiter, ses tâches et ses responsabilités se résument comme suit :
 - Opère le camion de déneigement et le souffleur à neige;
 - Opère la chargeuse rétrocaveuse principalement lors du chargement d'abrasifs;
 - Aide au garage municipal lors des travaux d'entretien et de réparation de la machinerie;
 - Participe aux réparations et à l'entretien général des chemins municipaux;
 - Effectue l'entretien des terrains, des parcs et des équipements de plein air de la municipalité;
 - Aide à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout;
 - Participe, au besoin, aux travaux d'entretien général des bâtiments municipaux;

- Effectue toute autre tâche connexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-187 OUVERTURE D'UN POSTE D'OPÉRATEUR JOURNALIER – 2^E APPEL

Considérant la résolution #2021-171 relative à l'ouverture d'un poste d'opérateur journalier;

Considérant que la municipalité n'a pas été en mesure de combler le poste adéquatement avec les candidatures reçues;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de faire un 2^e appel d'offre d'emploi pour combler le poste d'opérateur journalier selon les mêmes conditions que la résolution #2021-171.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. Autorisation de paiement du décompte progressif #4 à « Les Pavages des Monts » pour les travaux de pavage d'une partie du 4^e Rang Ouest, le 4^e Rang Est et la route Lepage

La municipalité est toujours en attente de la réception de certains documents par l'entrepreneur et de la signature du décompte final représentant la retenue de 5% au montant de 50 994.94\$ plus les taxes. Cette autorisation est remise à la prochaine séance du conseil municipal.

10.1. TDE – Demande d'usage conditionnel pour l'implantation d'une antenne de communication en zone agricole

2021-188 DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL FORMULÉE PAR TÉLÉCOMMUNICATION DE L'EST (LOT 5 933 882)

Considérant la demande d'autorisation d'un usage conditionnel formulée par Télécommunication de l'Est pour l'immeuble situé en bordure de la route 132, sur le lot 5 933 882 du cadastre du Québec et portant le matricule #8201-94-0329 au rôle d'évaluation;

Considérant que cette demande est formulée selon les dispositions du *Règlement numéro 2012-07 sur les usages conditionnels*;

Considérant que la demande consiste à l'implantation d'une tour de télécommunication d'une hauteur de 61 mètres afin d'augmenter la couverture et la performance du réseau cellulaire sur le territoire de Baie-des-Sables;

Considérant que les télécommunications sont une compétence fédérale et qu'*Industrie Canada* établit le processus pour l'installation d'un système d'antenne selon la *Loi sur la radiocommunication*;

Considérant que le demandeur a obtenu une autorisation de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* en vertu de la décision #430295;

Considérant que cet équipement de télécommunication ne peut pas être implanté à l'extérieur de l'affectation agricole;

Considérant que l'implantation de la tour de télécommunication sera localisée de manière à réduire au maximum l'impact sur la pratique des activités agricoles;

Considérant que le projet en question est conforme au *Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie* ainsi qu'aux objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel dans son procès-verbal du 22 septembre 2021;

Considérant qu'un avis public a été affiché le 16 septembre 2021 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que le conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande ou en transmettant un écrit à l'avance, qu'aucune objection n'a été reçue et que le conseil est disposé à rendre une décision;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser la demande d'usage conditionnel formulée par Télécommunication de l'Est tel que mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

L'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer tout permis ou certificat en conséquence. L'approbation se limite aux éléments visés dans la présente demande d'usage conditionnel et n'a pas pour effet de régulariser toute demande ultérieure de quelque nature que ce soit concernant l'immeuble visé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. Centre Aventure Vacances Gaspésie – Demande d'appui à la réouverture de l'établissement « Le Martinet »

2021-189 APPUI AU CENTRE AVENTURE VACANCES GASPÉSIE DANS SES DÉMARCHES POUR LA RÉOUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT « LE MARTINET »

Considérant que le Centre Aventure Vacances Gaspésie a remis le 13 septembre dernier à la municipalité son plan d'affaires sommaire 2022-2024 visant la réouverture de l'établissement « Le Martinet »;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables appuie le Centre Aventure Vacances Gaspésie dans ses démarches visant la réouverture de l'établissement « Le Martinet ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. Approbation du 2^e budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables

2021-190 APPROBATION DU 2^E BUDGET RÉVISÉ 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE BAIE-DES-SABLES

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé en date du 10 août 2021 le budget de l'année financière 2021 de l'*Office municipal d'habitation (OMH)* de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'accepter le 2^e budget révisé 2021 en date du 10 août 2021 de l'OMH de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 6 703 \$ au lieu du budget approuvé précédent de 5 223 \$ (montant initial de 5 126 \$). Cette révision budgétaire fait suite au modification PPI – Remplacement de l'intercom et réfection majeure d'un logement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale

2021-191 OUVERTURE DU POSTE À L'ENTRETIEN ET À LA SURVEILLANCE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE GABRIEL-RAYMOND POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022

Considérant qu'il y a lieu de combler le poste de préposé à l'entretien du centre communautaire pour la prochaine saison hivernale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'autoriser le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, à ouvrir le poste de préposé à l'entretien et à la surveillance du centre communautaire selon les conditions suivantes :

- L'offre d'emploi est rédigée selon la description de tâche du préposé à l'entretien du centre communautaire établie par la politique salariale de la municipalité et se résume comme suit :
 - Ouvrir au public le centre communautaire selon l'horaire établi par le conseil municipal;
 - Voir au chauffage des lieux (chauffage au bois);
 - Faire l'entretien ménager complet de l'intérieur du centre communautaire (2 étages);
 - Déneiger la galerie, la rampe d'accès et les marches;
 - Sortir les vidanges et préparer les bacs pour la collecte des ordures et de la récupération;
 - Voir à la sécurité des lieux et au bien-être des usagers;
 - Assurer la surveillance des lieux et le respect des équipements;
 - Opérer la cantine (à ses frais et bénéfices);
 - Collaborer à l'organisation d'activités;
 - Effectuer toute autre tâche connexe.
- Le poste est à temps partiel et saisonnier (20 heures par semaine);
- La durée de l'emploi est de 15 semaines soit du 5 décembre 2021 au 19 mars 2022 inclusivement;
- Le taux horaire est établi selon l'échelle salariale en vigueur (classe 9, salaire variant de 13.76 \$ à 17.20 \$);
- Le poste sera ouvert aux candidatures par la diffusion d'un publipostage distribué sur tout le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables;
- L'offre d'emploi sera également inscrite sur le site Internet d'Emploi Québec et de la municipalité;
- Une même personne pourra occuper le poste d'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale afin d'obtenir un poste à temps plein et saisonnier (40 heures par semaine);
- La réception des offres de service et des curriculum vitae se fera jusqu'au 29 octobre 2021.

L'offre d'emploi telle que préparée et remis aux membres du conseil par le directeur général et secrétaire-trésorier est acceptée.

La mairesse et/ou le directeur général sont autorisés à rencontrer les candidats au besoin et à formuler une recommandation d'embauche au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-192 OUVERTURE DU POSTE À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ISRAËL-BEAULIEU POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022

Considérant qu'il y a lieu de combler le poste de préposé à l'entretien de la patinoire municipale pour la prochaine saison hivernale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'ouvrir le poste de préposé à l'entretien de la patinoire municipale selon les conditions suivantes :

- L'offre d'emploi est rédigée selon la description de tâches du préposé à l'entretien de la patinoire municipale établie par la politique salariale de la municipalité et se résume comme suit :
 - Faire la glace et l'entretenir pour qu'elle soit prête pour les heures d'ouverture du centre communautaire;
 - Déneiger la patinoire et les abris des joueurs (les gradins au besoin);
 - Faire les lignes de surface de jeux (au besoin seulement);
 - Installer les buts (faire les trous);
 - Déneiger l'accès à la patinoire et à l'édifice;
 - Opérer un tracteur avec son équipement;
 - Effectuer toute autre tâche connexe.
- Le poste est à temps partiel et saisonnier (20 heures par semaine);
- La durée de l'emploi est de 15 semaines soit du 5 décembre 2021 au 19 mars 2022 inclusivement;
- Le taux horaire est établi selon l'échelle salariale en vigueur (classe 9, salaire variant de 13.76 \$ à 17.20 \$);
- Le poste sera ouvert aux candidatures par la diffusion d'un publipostage distribué sur tout le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables;
- L'offre d'emploi sera également inscrite sur le site Internet d'Emploi Québec et de la municipalité;
- Une même personne pourra occuper le poste d'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale afin d'obtenir un poste à temps plein et saisonnier (40 heures par semaine);
- La réception des offres de service et des curriculum vitae se fera jusqu'au 29 octobre 2021.

L'offre d'emploi telle que préparée et remis aux membres du conseil par le directeur général et secrétaire-trésorier est acceptée.

La mairesse et/ou le directeur général sont autorisés à rencontrer les candidats au besoin et à formuler une recommandation d'embauche au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. Services professionnels en architecture pour la construction d'une remise annexée au centre communautaire (PRABAM)

La municipalité est toujours en attente de la réception d'une offre de services professionnels en architecture pour la réalisation de ce projet de construction.

12. Suivi des dernières périodes de questions

Aucun suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire n'est nécessaire.

13. Divers

Les élus ont soulevé le point suivant :

13.4. Remerciements aux élus sortants

2021-193 REMERCIEMENTS AUX ÉLUS SORTANTS

Considérant les élections municipales du 7 novembre 2021;

Considérant la fin de mandat de certains des élus municipaux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu de remercier les élus sortants pour le travail accompli durant les années passées au sein du conseil municipal. Une lettre de remerciement sera rédigée et remise à ces derniers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Possibilité au conseil municipal de siéger d'ici le 8 octobre 2021 malgré la modification du calendrier électoral par le gouvernement provincial;
- Transmission des documents en format papier du Comité consultatif d'urbanisme;
- Poste à la mairie d'ici les élections municipales du 7 novembre prochain;
- Activités lors de la fête de l'Halloween.

15. *Levée de l'assemblée*

2021-194 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux résolu de lever la séance à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Marie Claude Saucier
Mairesse

Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Marie-Claude Saucier, mairesse de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Marie-Claude Saucier, mairesse